

Délibération n°2024_DEL_184

Objet	Environnement - Prévention et valorisation des déchets : Tarifs pour l'année 2025 – service Prévention et Valorisation des déchets – Déchèterie
--------------	--

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 41
Date de la convocation : 03 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural « Yves de Mouxy », 38 place de l'Eglise à BLOYE (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, ZAMPARO Justine, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-Pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, Mme VIBERT Martine, DULAC Christian, CHAUVETET Béatrice, TRUFFET Nicolas, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, VIOLET Mickaël, CHARVIER Florence, ABRY Michel, GALMICHE Maude, AUGUSTIN Laetitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- Mme LABORIER Edwige qui a donné pouvoir à Mme GALMICHE Maude
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- M. PERISSOUD Jean-François qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge

Mme BOICHET-PASSICOS Christine a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Vice-président

L'accès à la déchèterie intercommunale est règlementé. Si les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, l'accès aux professionnels (artisans, commerçants, petites entreprises) est payant.

Le règlement intérieur de la déchèterie prévoit une facturation automatisée des passages par le biais du dispositif de contrôle d'accès par lecteur de plaques minéralogiques. Chaque société bénéficie néanmoins de 5 passages gratuits par année civile pour le dépôt de déchets personnels effectués à l'aide de véhicules de société.

Depuis 2024, il est proposé de revaloriser la tarification compte tenu de l'inflation. La proposition de tarifs prend en compte le dispositif fiscal renseigné par la Direction Départementale des Finances publiques qui fait mention que les sommes perçues au titre des apports volontaires en déchetterie par des professionnels (publics ou privés) résidant hors du ressort territorial de la communauté de communes et quelle que soit la nature des déchets s'analyse comme une redevance spécifique.

Cette redevance ne relève pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et elle est soumise de plein droit à la TVA au taux normal de 20 %.

Ainsi, étant donné que la déchèterie intercommunale n'est accessible qu'aux sociétés domiciliées sur le territoire de Rumilly Terre de Savoie, ce tarif n'est pas soumis à TVA.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant :

Tarif 2025 (professionnels enregistrés)		Tarif 2024 pour mémoire
Tarif par passage à partir du 6 ^{ème} passage de l'année civile	18,50 € TTC	18 € TTC

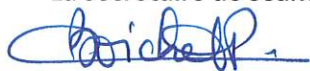
Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ABROGE** à compter du 1er janvier 2025, la délibération 2023_DEL_194 du 18 décembre 2023 relative aux tarifs 2024 du service Prévention et Valorisation des déchets - accès à la déchèterie intercommunale par les professionnels
- **FIXE**, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs du service Prévention et Valorisation des déchets- Déchèterie, suivants :

Tarif 2025 (professionnels enregistrés)	
Tarif par passage à partir du 6 ^{ème} passage de l'année civile	18,50 € TTC

La secrétaire de séance,



Christine BOICHET-PASSICOS

Le Président,

François RAVOIRE



Délibération transmise en Préfecture le : 23 DEC. 2024

Délibération publiée le : 23 DEC. 2024